

CONCOURS DE LANTERNES **ET REMISE DE CADEAUX**

Monsieur Alain BOONEFAES, expose au conseil que la commune fête traditionnellement la Saint-Martin en organisant à cette occasion un concours de lanternes et une tombola.

L'objectif du concours est d'encourager la créativité et l'expression artistique des jeunes.

Le concours est gratuit et s'adresse aux enfants de 3 à 12 ans révolus qui devront déposer au service Événementiel une lanterne réalisée par leurs soins à l'aide de feuilles de papier, de papier crépon et/ou de matériaux de récupération. Le concours est réparti en deux catégories : 3 à 6 ans & 7 à 12 ans.

Les lanternes sont notées selon l'originalité et la qualité de la décoration. La sélection des gagnants est effectuée par un jury composé d'agents municipaux et d'un(e) élu(e). Les participants devront accepter le règlement du concours pour valider leur participation.

Les deux lauréats de chaque catégorie recevront leur prix lors de la Saint-Martin qui sera constitué pour chacun de 4 places de cinéma et de 4 parties de bowling à Sportica.

Par ailleurs, chaque participant au concours recevra une place de cinéma ou une partie de bowling.

Les lanternes seront rendues à leur propriétaire au départ du défilé.

Un tirage au sort est également organisé lors de l'événement. Il comprend quinze tirages. Les gagnants se voient attribuer des lots d'une valeur totale maximum de 650 euros, constitués de jouets ou de tickets d'entrée pour des activités à Gravelines.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le règlement du concours de lanternes ci-annexé

La commission municipale « Administration Générale – Finances – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Conseil Municipal convoqué le : 10 juin 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU MARDI 16 JUIN 2026 - 18h00

Président :	Monsieur Bertrand RINGOT	Maire
Secrétaire :	Monsieur Julien VEYER	Adjoint au Maire

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Christian DEVOS, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Valérie GENEVET, Monsieur Julien VEYER, Adjoints au Maire.

Madame Aurore DEVOS, Madame Anabelle SALA, Monsieur Antoine ASSICE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Patrick CIROT, Madame Marie-Christine SOYEZ, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Lise BLANCKAERT, Madame Patricia JEZIOROWSKI, Madame Sophie COUDEVYLLE, Madame Peggy GUILBERT, Madame Nadia AMAR, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Gaëtan LEDOUX, Madame Audrey VERPLAETSE, Monsieur Nicolas MOUCHERON, Monsieur Jean-Baptiste GARDES, Monsieur Billy THERY, Madame Tiffany DEVAUX-GERAERT, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Monsieur Daniel WILMOT, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Monsieur BOONEFAES,
Monsieur Laurent NOTEBAERT, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame VERSTRAET,
Madame Christelle DENEUVILLE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur VEYER,
Monsieur Daniel BOLLE, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur ASSICE.

Démissionnaires :

Madame Jennifer COUSYN, Conseillère Municipale.

Le Conseil Municipal,

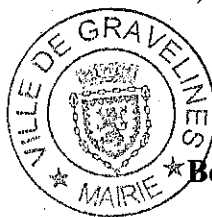
- Oûi l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve le règlement ;
- Autorise le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer toute pièce utile à l'exécution des présentes ;
- La dépense sera imputée au à l'Article 65132 du budget ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 16 JUIN 2026
POUR EXTRAIT CONFORME,**



Le Secrétaire de Séance,

Julien VEYER



Le MAIRE,

Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 23 JUIN 2026

Mis en ligne sur le site de la Ville le 23 JUIN 2026